



République française  
LOZERE  
MONTRODAT - Commune

## Séance du mercredi 08 avril 2026

---

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Date de la convocation : 31/03/2026

date d'affichage : 31/03/2026

*huit avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY,*

**Présents :** Rémi ANDRE, Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA, Dominique BIZY, Hélène COQUEREAU, Florian DELHAL, Nathalie DELMAS, Karine GOUZY, Jérôme LAIGUEGLIA, Loïc NOGRE, Bérangère REYNAUD

**Représentés :** ;

**Absents et Excusés :** Catherine ANDRE

**Secrétaire de séance :**

Magali MOURGUES

---

## 2026D017 - Objet : Déclassement domaine public de la parcelle AC n°384

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles relatifs au déclassement du domaine public,

Vu le plan cadastral,

Vu la demande écrite de Mme BATAGLIOLA en date du 22/10/2025 précisant son projet de travaux de rénovation énergétique de sa maison d'habitation située 25 Rue Émile Saltel, consistant notamment en la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur,

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

048-214801037-2026D017-DE

A G E D I

Vu le plan de division réalisé par le géomètre FAGGE et ASSOCIES en date du 19/01/2026.

Considérant que la mise en œuvre de cette isolation thermique par l'extérieur entraîne un empiètement de 15 centimètres environ sur le domaine public communal,

Considérant que la portion concernée du domaine public n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public,

Considérant qu'il convient, afin de régulariser la situation foncière et permettre la réalisation des travaux, de procéder au déclassement de l'emprise concernée du domaine public communal

Considérant que l'emprise concernée représente une surface d'environ 1 m<sup>2</sup>, située 25 Rue Emile SALTEL sur de la parcelle cadastrée section AC n° 384,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Constate la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AC n°384 d'une emprise d'environ 1 m<sup>2</sup> située 25 rue Emile SALTEL, en application de l'article L141-3 du Code de la Voirie routière, sans enquête publique préalable, l'opération envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

- Prononce le déclassement de cette emprise du domaine public communal, afin de l'intégrer au domaine privé de la commune.

- Précise que ce déclassement a pour objet de permettre la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment situé 25 Rue Emile SALTEL sur la parcelle AC384

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment actes administratifs ou notariés éventuellement nécessaires.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

048-214801037-2026D017-DE

A G E D I

**Le Maire,  
Dominique BIZY**

**Secrétaire de séance,  
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

048-214801037-2026D017-DE

A G E D I